

CONCERTATIONS REGIONALES POUR LE PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

CADRE DE QUESTIONNEMENT ET DE RÉPONSE

Ce document a pour objet de guider les débats à tenir en région dans le cadre des concertations sur le développement des filières de l'agriculture biologique à l'horizon 2017.

Il constitue également le cadre de réponse à utiliser pour permettre une exploitation par le niveau national des résultats des concertations régionales en vue de contribuer à l'élaboration du programme national.

Les réponses apportées devront être opérationnelles et synthétiques (de l'ordre de 5 à 10 lignes maximum par question).

Des annexes peuvent, le cas échéant, être transmises pour expliciter certains points.

Synthèse des travaux régionaux de préparation du programme national Ambition bio 2017

I – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI DANS VOTRE REGION

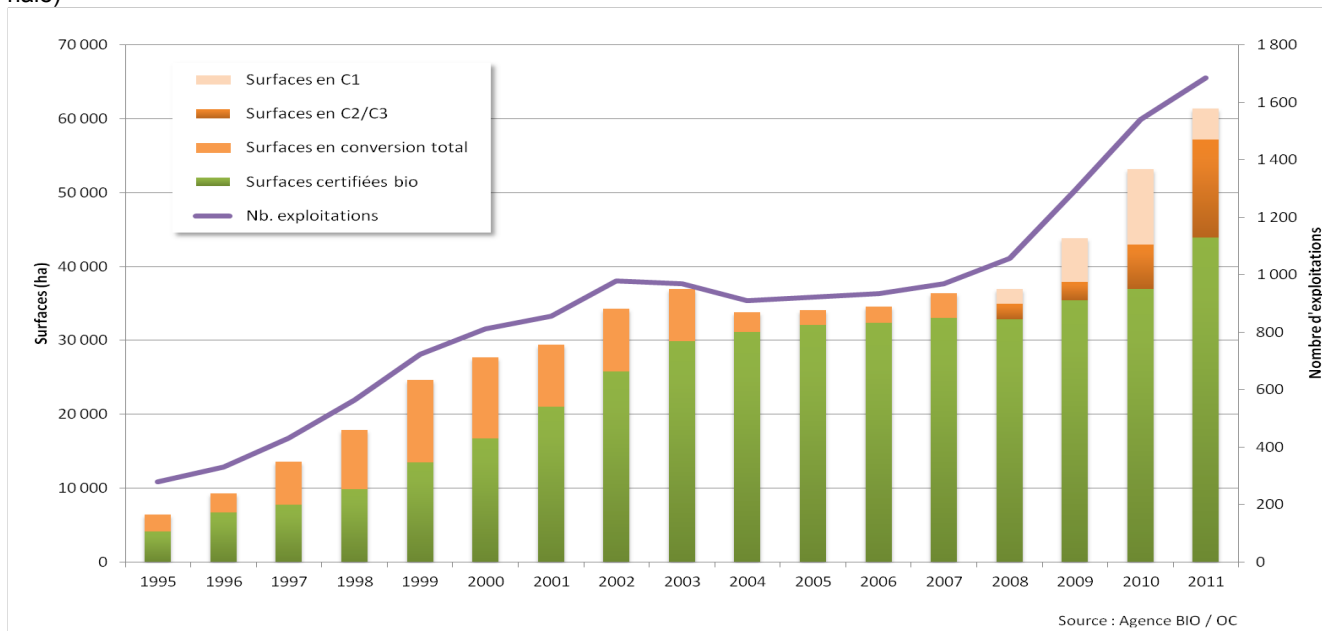
Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région au cours des dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

Chiffres clés (base 2011 Agence bio, voir aussi en annexe la présentation du SRISE Bretagne de données du RA 2010 lors de la conférence régionale du 15 mars)

La Bretagne est la première région française pour la production de légumes et d'oeufs biologiques (32 % des poules pondeuses bio de France sont bretonnes), et la deuxième pour la production laitière (effectif de vaches laitières) et en effectif de truies (21 % de l'effectif national).

En 2011, 34 % des exploitations bio en Bretagne concernaient le secteur légumier, et 25 % le secteur laitier. Pour rappeler l'historique, les conversions avaient été importantes jusqu'en 2002-2003, du fait des CTE.

Après avoir stagné autour de 950 exploitations bretonnes en AB, les années 2008, 2009 et 2010 sont marquées par une évolution significative. (la courbe d'évolution des surfaces bio en Bretagne est sensiblement similaire à l'évolution nationale)



On constate de nouveau un fort taux de conversion en 2009 et 2010, sous l'impulsion du plan Barnier et du Grenelle de l'environnement. A joué également la crise du lait de 2009 en conventionnel, qui a incité de nombreux producteurs, souvent déjà « proches » de l'AB (agriculture durable, systèmes à base d'herbe...), à se convertir en bio.

En 2011, on compte 1686 exploitations bio bretonnes, pour 61400 ha (soit 3,7 % de la SAU). La croissance est donc plus faible que précédemment (+9% au lieu de +19.3% en 2010 et +22.2% en 2009), ce qui laisse supposer qu'on a atteint un nouveau palier, ce que traduit également la chute du nombre de conversions en 2011). Cette stagnation 2011 serait à associer à un contexte incertain après 2013, ainsi qu'à l'évolution des soutiens aux exploitants (passage au premier pilier des aides spécifiques). Enfin, la « réserve » d'exploitants proches de l'AB est limitée en 2011, du fait des vagues de conversions précédentes.

		Nb. Exploitations		Surfaces certifiées bio		Surfaces en conversion				Surfaces certifiées + conversion			Transformateurs	Distributeurs
		2011	Evol. / 10	2011	Evol. / 10	C1	C2/C3	Total C123	Evol. / 10	2011	Evol. / 10	% SAU tot (1)		
22	COTES-D'ARMOR	441	8%	9 864	20%	1 038	3 956	4 993	51%	14 857	29%	3,4%	132	45
29	FINISTERE	447	11%	9 806	15%	1 197	2 421	3 617	36%	13 423	20%	3,4%	203	89
35	ILLE-ET-VILAINE	414	6%	12 704	20%	1 064	4 211	5 275	-6%	17 979	11%	4,0%	224	74
56	MORBIHAN	384	14%	11 540	21%	872	2 727	3 599	-23%	15 140	6%	4,0%	194	46
	BRETAGNE	1 686	9%	43 915	19%	4 171	13 314	17 485	8%	61 400	15%	3,7%	753	254

Quelles sont les instances dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement ?

Synthèse des travaux régionaux de préparation du programme national Ambition bio 2017

Le développement de l'Agriculture Biologique repose sur plusieurs structures en Bretagne, certaines sont spécifiques à l'AB, d'autres appartiennent au secteur agricole conventionnel :

- **Le réseau Groupement des agriculteurs bio (GAB) et Fédération régionale AB (FRAB)** : Les GAB ont mis en place dans chaque département des Maisons de la Bio (MAB), regroupant tous les opérateurs bio locaux.
- **Les chambres d'agriculture** : jusqu'à il y a quelques années peu impliqué dans l'AB, le réseau des Chambres veut désormais être un acteur incontournable. Ainsi, environ 400 000 €, soit 13 % de l'enveloppe du Plan régional de développement agricole (PRDA financé par le CASDAR) sont fléchés depuis 3 ans sur l'AB. Ces crédits sont partagés entre les réseaux chambres et GAB-FRAB.
- **InterBio Bretagne (IBB)** : Inter Bio Bretagne rassemble tous les maillons de la filière Bio bretonne, sous la forme de 6 collèges constitutifs : organisations de producteurs, fournisseurs de biens, préparateurs, distributeurs, prestataires de services, associations de consommateurs. Elle pilote également le programme régional d'expérimentation par l'intermédiaire de la CIRAB (Commission Interprofessionnelle sur la Recherche en Agriculture Biologique), en coordonnant l'ensemble des programmes de recherche des différentes structures.
- **Les réseaux coopératifs** : 44 coopératives sur les 98 présentes dans le Grand Ouest ont une activité bio (source : enquête Coop de France Ouest). La taille de ces coopératives est très variable, de 5 à 6 producteurs (coopérative spécialisée) jusqu'à des structures plus importantes, avec une activité majoritairement en production conventionnelle. Le CERAFEL (Association d'organisations de producteurs de fruits et légumes) voit son volume de production en bio progresser chaque année (8260 t pour 2009, pour un chiffre d'affaire de 4.9 millions d'euros ; 9327 t pour 2010 pour 5,9 millions d'euros de chiffre d'affaire ; 12267 t en 2011, soit 31,5 % de plus qu'en 2010, mais avec un chiffre d'affaires, légèrement plus faible, de 5,77 millions d'euros). Sa section spécifique bio (comptant une trentaine de producteurs) est très dynamique, et le développement de la production a conduit au passage au marché au cadran des volumes produits. Le CERAFEL dispose de sa propre station d'expérimentation en production biologique.
- **Les structures privées** : de nombreuses entreprises privées (parfois rattachées à des coopératives, comme la SA Pinault avec la Coop de Broons) travaillent dans le secteur de l'approvisionnement ou de l'aval de la production. A noter par ailleurs le fort développement de l'**aval de la filière**. La Bretagne est ainsi une des régions disposant du plus grand nombre d'enseignes spécialisées bio.

Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

Les conférences régionales bretonnes

La 1ère conférence régionale sur l'agriculture biologique pour la région Bretagne s'est tenue le 27 novembre 2008. Afin d'affiner les constats soulevés lors de cette conférence et d'élaborer des propositions concrètes et opérationnelles, 4 groupes de travail ont été constitués. La deuxième conférence, organisée le 14 décembre 2009, a eu pour contenu la restitution des travaux de ces groupes, et la synthèse des propositions sous la forme d'une feuille de route, qui n'a cependant jamais été vraiment validée par les différents partenaires.

La 3ème conférence s'est déroulée le 15 juin 2011, dans un contexte différent :

- le PAAR (Programme Agricole et Agro-alimentaire Régional) mis en place par le Préfet de région comporte une fiche-action spécifique sur le bio, qui reprend pour partie les grandes lignes de la feuille de route évoquée lors de la précédente conférence
- le nombre d'exploitations bio a fortement augmenté en 2009 et 2010, mais cette croissance semble connaître un palier en 2011 (voir plus haut).

Les échanges ont essentiellement porté sur les différentes actions du PAAR, ce qui a permis d'avoir un état des lieux de l'agriculture bio bretonne et un positionnement clair des différents acteurs. Les différents débats ont conduit à plusieurs propositions d'actions, listées ci-après :

- a) rebâtir un message commun sur la bio, en s'appuyant sur une analyse prospective (réalisée par l'IBB) et une observation des marchés, montrant les marges de progrès qui demeurent sur la production bio : à ce jour, il n'y a pas eu d'actions spécifique en ce sens, il s'agit plus d'un objectif global de fonctionnement
- b) Accompagnement des conversions : Le Conseil Régional (avec la participation de l'Etat) a mis en place fin 2011 un Pass bio, qui permet à un agriculteur de financer (à 80 %) un diagnostic préparatoire à la conversion de son exploitation, puis de bénéficier d'un appui technique spécifique. Vu la baisse du rythme de conversion, c'est surtout la partie appui technique qui a été mobilisée. A noter toutefois que les structures intervenant dans le cadre du Pass bio sont très variées (Chambres, GAB, Contrôle Laitier, coopératives...)

Synthèse des travaux régionaux de préparation du programme national Ambition bio 2017

- C) L'incorporation de produits bio en restauration collective doit être relancée : un appel à projets lancé par l'Etat pour la structuration de filière a permis de financer l'accompagnement de restaurants administratifs pour leur permettre d'incorporer davantage de produits bio. Ce travail a été réalisé par l'IBB et le réseau GAB-FRAB

II – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ?

Il est ressorti des différents groupes de travail constitués qu'il n'était pas forcément opportun de se fixer des objectifs chiffrés, surtout s'ils sont difficiles à atteindre.

On peut donc citer les objectifs globaux retenus par chacun des groupes de travail, à savoir :

- **renforcer le développement de l'agriculture biologique par des dispositifs et des modalités plus incitatifs (aides, installation-transmission-reprise, gestion du foncier, sensibilisation-formation)**
- **Développer de manière pérenne et cohérente les différentes filières, en permettant une bonne rémunération des différents acteurs**
- **renforcer et améliorer la R&D bretonne en AB**

Quelles seraient les priorités retenues ?

Voir suite à la conférence les grandes priorités

III - ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

Le nouveau programme national « Ambition bio 2017 » se déclinera autour des 6 axes suivants qui pourront faire l'objet d'adaptation et d'amplification selon les besoins identifiés :

Axe 1 – Développement de la production
Axe 2 – Structuration des filières
Axe 3 – Développement de la consommation
Axe 4 – Recherche – Développement
Axe 5 – Formation des acteurs agricoles et agroalimentaires
Axe 6 – Adaptation de la réglementation

En Bretagne, la DRAAF et le Conseil Régional ont souhaité que la concertation se fasse sous forme de quatre ateliers thématiques, animés par des représentants des organismes professionnels, avec une restitution à la conférence régionale de l'agriculture biologique, qui se tiendra le 15 mars après-midi.

Les 4 thématiques de travail retenues sont :

- atelier 1 : développement de la production,
- atelier 2 : structuration des filières et développement de la consommation,
- atelier 3 : recherche et développement,
- atelier 4 : formation.

Un comité de pilotage a validé les propositions de déroulement début janvier et a recueilli les premiers retours des travaux le 22 février. Il était composé de la CRAB, la FRAB, Coop de France Ouest, InterBio Bretagne.

Chaque atelier (à l'exception du 4ème) s'est déroulé sur deux demi-journées, avec une participation satisfaisante :

Atelier	Animation	Participation
N°1 : Développement de la Production	CRAB – FRAB	14 puis 12 participants
N°2 : Structuration des filières et développement de la consommation	Coop de France Ouest – IBB	15 puis 13 participants
N°3 : Recherche et développement	CRAB – IBB	18 puis 15 participants
N°4 : Formation	DGER (Jean-Marie MORIN, animateur national Formabio)	13 participants

Les participants représentaient les différents acteurs et opérateurs de la filière :

- producteurs et coopératives : réseau FRAB/GAB, syndicats agricoles, organisations professionnelles (à noter la forte participation du CERAFEL et de Bretagne Viande Bio)
- structures de développement : techniciens chambre et GAB, Terre de liens (pour le foncier)
- transformateurs : Triballat, Cereco... Les groupes de travail auraient souhaité un plus grand nombre de représentants
- distributeurs : là aussi, il a été regretté leur faible présence (uniquement Biocoop)
- structures de recherche et / ou formation : INRA (fortement représentée), Agrocampus, lycées agricoles...
- les consommateurs étaient invités (associations) mais n'ont pas participé

L'ensemble des conclusions des groupes de travail s'est traduit par des tableaux de synthèse (fournis en annexe), qui sont reproduits partiellement dans la trame qui suit. **En surligné ce qui a été unanimement considéré comme prioritaire**

Voir également en annexe les diapositives présentées à la conférence régionale de la bio du 15 mars, qui reprennent les grandes priorités retenues.

AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

L'EXISTANT

Actions mises en œuvre dans votre région sur la période 2008-2012 (autres que les dispositifs mis en place au niveau national) :

Voir en annexe le tableau récapitulatif des aides publiques à la bio en Bretagne

QUESTIONNEMENT

Aides aux producteurs

Concernant les aides à la conversion et au maintien

Le dispositif actuel prévoit notamment des aides au soutien et des aides à la conversion. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

Objectifs opérationnels Moyens d'actions	Actions à mettre en œuvre	Qui ? A quelle échelle ?	Facteurs favorables ou Freins potentiels
Améliorer la pertinence globale du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier les modalités de transfert de dispositif en cas d'échanges parcellaires - Améliorer la lisibilité : diffusion des infos plus tôt et stabilité du dispositif dans le temps - Revoir les règles de cumul actuellement confuses et incohérentes (cf. Crédit d'impôt) 	Niveau national	
Pertinence des Modalités	<p>Montant (plus incitatif)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les montants des SAB-C et M pour qu'ils soient forcément plus élevés que les autres MAE et qu'ils soient plus attractifs/incitatifs - Aligner le niveau 1 (herbe) sur le niveau 2 (cultures) pour une prise en compte des rotations/systèmes bio <p>Conditions d'octroi (plus adaptées aux spécificités de l'AB)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Majorer les montants en fonction du nombre d'UTH - Etre vigilant sur les débouchés dans lequel s'inscrit la conversion, disposer de moyens de s'assurer un minimum de la pérennité du débouché (étude de marché, contractualisation, etc...) - Maintenir l'ensemble des surfaces en bio pendant 5 ans <p>Versement (plus progressif et réactif)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accentuer le niveau d'aide au démarrage et dégressivité ensuite (à enveloppe constante) - Réduire les délais de versement <p>Prioriser les aides par filières (moins prioritaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des priorités par filière (avec vigilance sur le risque de déstabilisation d'autres filières) 	Niveau national	<p>Risque que ce soit vu comme du recouplage ?</p> <p>Complicé et risque de déstabilisation des filières et des assolements. dans le temps, la filière s'autorégule en général.</p>

Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

Voir ci-dessus les remarques sur les aides à la conversion et au maintien

Synthèse des travaux régionaux de préparation du programme national Ambition bio 2017

Propositions du groupe de travail concernant les aides 1^{er} pilier en général, pour qu'elles intègrent mieux les spécificités de la bio :

- Prévoir un plafond tenant compte des UTH
- Prévoir un plancher minimum d'aides en fonction du chiffre d'affaire par UTH selon les types de production
- (*moins prioritaire*) Prévoir un plafond tenant compte des bénéficiaires au sens large (environnementaux, sociétaux, etc)

Il a été précisé qu'il fallait toutefois rester prudent lors de la mise en place de nouvelles modalités (plafond, plancher...) et faire des estimations avant, pour éviter des effets contre-productifs.

Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional) ? Si oui :

Sur le plan territorial : ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...) ?

Il a été évoqué par certains l'intérêt environnemental de la bio (et que de ce fait elle était à privilégier dans certains secteurs, ce qu'accompagne l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur certains bassins versants bretons), mais le point de vue n'est pas partagé, car il y a le risque de ternir l'image de l'agriculture conventionnelle.

En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière : ciblage sur certaines filières ? Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

Voir ci-dessus : il a été considéré qu'il était délicat de privilégier certaines filières, du fait des modalités de mise en œuvre (comment déterminer la ou les filières prioritaires) et du fait du risque de déstabilisation des filières et des assolements. Dans le temps, la filière s'autorégule en général.

En fonction de modes d'organisation des filières (organisation de producteurs, contractualisation...) ?

Voir axe 2 sur la structuration de filière

A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...) ?

Voir tableau ci-dessus pour la dégressivité : à enveloppe constante (ou supérieure), verser davantage au début de la conversion, car c'est là que sont les besoins.

Concernant les autres dispositifs

D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

Objectifs	Objectifs opérationnels Moyens d'actions	Actions à mettre en œuvre	Qui ? A quelle échelle ?	Facteurs favorables ou Freins potentiels
Soutenir les aides aux investissements matériels	Maintenir les aides aux investissements matériels spécifiques bio et améliorer la gouvernance	- Pérenniser le dispositif - Réviser les modalités de choix des matériels = mettre en place un comité de pilotage pour renforcer la pertinence des choix - Etudier la faisabilité de l'éligibilité occasion / auto-construction	Régional et national/UE DRAAF et Région	Réglementation européenne des aides aux agriculteurs

Synthèse des travaux régionaux de préparation du programme national Ambition bio 2017

Renforcer les autres dispositifs d'aides à la bio	Améliorer l'efficacité du Crédit d'impôt	- Augmenter le montant notamment pour les « petites fermes » (lié peut être plutôt au chiffres d'affaires ou au revenu).	National	Etre prudent sur la notion de « petite ferme »
	Mettre en place des aides conjoncturelles	- Prévoir des aides spécifiques pour encourager la conversion des structures difficiles (poulailler, porcherie conventionnelles...) sous conditions d'un accord de la filière en question - dispositif d'aides conjoncturelles pour désengorger ponctuellement un marché = outil de gestion et régulation des filières.		A lier à la consommation et distribution. L'aide peut déséquilibrer offre / demande.
	Mettre en place des aides à la certification	Etudier l'intérêt réel d'une telle mesure : temps à faire des papiers/gain économique et selon les résultats mettre en place ou non des aides à la certification.	Régional DRAAF / Région	Crainte de la répercussion sur les prix des OC.
	Améliorer la TFNB (taxation foncier non bâti) (moins prioritaire)	Chiffrer le montant d'économie pour la bio ? Est-ce impactant ? puis si utile : - Promouvoir le dispositif auprès des agriculteurs et des élus - Simplifier le dispositif pour meilleure utilisation/ communes	Régional / national	Risque de mauvaise image pour l'agriculture biologique ?

Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

Point non traité spécifiquement par les groupes de travail.

Position DRAAF : une harmonisation des financements est indispensable pour éviter les doublons et surtout pour avoir une meilleure lisibilité des dispositifs d'aide. L'articulation Région (voire département) avec le national est donc également indispensable, sachant que les deux niveaux d'aide sont complémentaires (il est toujours utile d'avoir des adaptations ou compléments liés aux spécificités régionales, par exemple pour les aides aux investissements matériels).

Comment assurer la cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide (mesures agro-environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

Point non traité spécifiquement par les groupes de travail.

Actions mises en place en Bretagne : les différents financeurs (Etat-FEADER, Conseil Régional et Conseils Généraux) viennent de construire un tableau unique récapitulatif des aides publiques (voir en annexe). Il reste à mettre en place une vraie concertation (sous la forme d'un comité *ad hoc* des financeurs ?) pour veiller à la bonne cohérence.

Installation/transmission en bio

Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

Voir ci-dessous, notamment pour les aspects fonciers et la transmission des terres bio.

A noter la part importante du bio dans les installations aidées en Bretagne : 20 % de bio dans les installations en 2010, en croissance depuis plusieurs années.

L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités? Si oui, lesquelles? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner?

Objectif à viser pour l'installation : Améliorer l'intégration des spécificités lors de l'installation

Objectifs opérationnels / Moyens d'actions	Actions à mettre en œuvre	Qui ? A quelle échelle ?
Promouvoir le bio auprès des porteurs de projet : améliorer l'attractivité du métier	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la bio dans les programmes des établissements de formation (cours, stage...) (à mettre en lien avec Axe 4) - Intégrer un module bio dans le parcours à l'installation 	<p>National</p> <p>Régional</p>
Améliorer l'accompagnement des porteurs de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un parrainage avec un agriculteur bio - Mettre en lien les candidats à la conversion/installation en bio avec des producteurs bio - Accompagner PP et cédant pour trouver la meilleure adéquation entre les structures à reprendre et les projets d'installation : 1 ferme qui se transmet peut permettre plusieurs installations 	Régional ou infra régional

A noter l'existence du Pass bio (financement de l'accompagnement de la conversion, voir en I), mais il n'a pas été possible de mettre en place un véritable pôle conversion, en raison d'un désaccord sur la gouvernance.

Objectif à viser pour la transmission : Renforcer les actions sur la Transmission des terres en bio pour faciliter le maintien des structures existantes AB en AB

Objectifs opérationnels / Moyens d'actions	Actions à mettre en œuvre	Qui ? A quelle échelle ?	Freins potentiels
Développer et valoriser l'outil RDI	Développer l'outil RDI en intégrant des terres en location	Régional/National	Doute sur l'impact de ce type de mesure.
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un dispositif avec les SAFER pour repérage des terres bio qui se libèrent y compris les terres à louer - Opérations P.I.L.O.T (Programme d'Initiative Locale pour l'Organisation Territoriale) pilotées par les CA et proposées aux collectivités - non spécifiques à la bio. Ces opérations d'animations locales permettent de repérer le foncier agricole disponible ou dispo dans les prochaines années afin d'anticiper et de réfléchir collectivement les transferts de foncier. L'objectif est de favoriser l'installation et de répondre aux besoins de « petites » structures des nouveaux porteurs de projets du RDI . 	Régional	
Renforcer l'accompagnement des cédants	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les cédants plus tôt afin de les accompagner et les mettre en lien avec les porteurs de projet - Repérer à l'avance les fermes conventionnelles transmissibles proches de la bio (exemple : celles en MAE SFEI) - Sensibiliser les cédants à la transmission (Vs l'agrandissement) - Sensibiliser les organismes acteurs de la transmission (CER ...) 	Régional	

Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

Objectif à viser : Améliorer l'intégration des spécificités lors de l'installation

Synthèse des travaux régionaux de préparation du programme national Ambition bio 2017

Objectifs opérationnels / Moyens d'actions	Actions à mettre en œuvre	Qui ? A quelle échelle ?	Facteurs favorables	Freins potentiels
Favoriser les installations en bio	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser les installations en bio sur les fermes déjà en bio dans les outils SAFER et en CDOA - Présence d'un représentant bio à chaque CDOA (lorsque ce n'est pas déjà le cas) (qui est- il? Modalités de désignation ?) 	Régional / national	Aujourd'hui, les GAB sont invités comme experts dans les CDOA	Vigilance à ne pas exclure les autres agriculteurs Où va t-on chercher les représentants bio ?

Gestion du foncier

Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

Il a été relevé (autant par le comité de pilotage que par les groupes de travail) qu'il y avait un enjeu majeur du fait du départ en retraite à venir d'une bonne part des exploitants bio actuels (20 % selon le réseau FRAB-GAB). Le risque est donc de voir des terres bio retourner vers le conventionnel.

Objectifs opérationnels / Moyens d'actions	Actions à mettre en œuvre	Qui ? A quelle échelle ?	Freins potentiels
Favoriser le maintien de terres en bio lors de la transmission	Le constat est partagé que c'est dommage que les terres en bio repartent en conventionnel : les moyens pour y remédier sont à expertiser : <ul style="list-style-type: none"> - prioriser si candidat bio ? Mise en réserve foncière 1 an ou 2 ? 		Ne pas être contre-productif : le propriétaire ne voudrait plus louer à un bio ? expertiser les conséquences.
Favoriser le passage de terres en bio lors des mouvements fonciers sur des zones à enjeux « eau » sans le déconnecter de la logique de structuration de filière	- Favoriser le transfert de parcelles vers l'agriculture biologique lors de mouvements de terre		Proposition controversée
Favoriser des structures d'exploitation favorables au pâturage et à une gestion facilitée des assolements	- Favoriser le regroupement parcellaire		
Favoriser le maintien du foncier agricole	- Promouvoir les outils de préservation du foncier pour l'agriculture auprès des élus (réserve foncière, dispositif de portage foncier, etc...) et des Porteurs de Projets	Régional	

Des outils actuels de la politique des structures peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

Sujet peu traité. Il semble que les outils soient cependant mal connus.

La Région finance la mise en réserve foncière au travers d'une convention avec la SAFER. Sur proposition de cette dernière, des exploitations agricoles ou des terres qui se libèrent et qui sont susceptibles d'accueillir directement ou, au terme d'une restructuration foncière locale, un ou des JA ; sont mises en réserve. La Région prend en charge le montant prévu des frais financiers de stockage pendant le temps nécessaire à l'aboutissement ou à l'émergence de projets de JA, maximum 2 ans, davantage si nécessaire : ce dispositif est orienté vers les installations prioritaires de la Région dont l'agriculture biologique fait bien évidemment

Synthèse des travaux régionaux de préparation du programme national Ambition bio 2017 partie. Dans les faits, 60% – 25 dossiers en 2011 – des projets de mise en réserve bénéficient à des installations en agriculture biologique.

Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

Voir ci-dessus.

Accompagnement du développement de la production (y compris appui technique)

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?

Conditions de succès évoquées :

- Penser le développement de la production dans une logique de structuration de filière, c-a-d en s'assurant de débouchés (réels ou potentiels) => cf. atelier Structuration de filière
- Viser à l'intégration de l'AB dans les dynamiques et démarches existantes plutôt qu'un développement parallèle à l'AC => une logique de « transition » AC vers AB et AB vers AC, sans stigmatiser
- Renforcer la visibilité et la coordination entre les acteurs de l'AB pour un meilleur accompagnement de cette transition

Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

Voir axe 4

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

Voir axe 4

Quelles évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

Sujet non traité en groupe de travail.

Position DRAAF : Au regard de l'existant, une coordination serait à mettre en place avec les différents financeurs. Au niveau de l'Etat, nous avons depuis quelques années précisé des indicateurs de réalisation dans les conventions Animation Bio, ce qui n'est pas toujours bien perçu par les structures, qui se plaignent du manque de souplesse induit. Il y a également des différences entre les rôles attribués aux structures par les financeurs (pour la production, les filières...).

Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs

Y-a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle? Si oui lesquelles ?

Objectifs opérationnels / Moyens d'actions	Actions à mettre en œuvre	Facteurs favorables ou Freins potentiels
Améliorer/systématiser et multiplier les échanges et le transfert de pratiques entre bio et conventionnel	- Mise en place de groupes mixtes - Parler de bio dans toutes les actions qui s'adresse aux producteurs conventionnels si opportun : portes-ouvertes, formations, recherche	Attention à ne pas faire du « matraquage »
Ne pas stigmatiser les modes de production : bio Vs conventionnel	- Avoir une communication positive	
Multiplier les opportunités de parler de la bio		
Promouvoir les enjeux portés par le bio (eau...		Sans stigmatiser le conventionnel

Synthèse des travaux régionaux de préparation du programme national Ambition bio 2017

Renforcer le bio dans les programmes des établissements de formation (cours, stage...)	Cf axe formation	
Lever les freins aux changements	Communiquer sur la réussite des fermes bio : producteur = acteur de cette promotion dans son entourage ; diffuser et vulgariser les références techniques et économiques aujourd'hui nombreuses ; continuer à produire des références en associant les centres de gestion	
Améliorer la lisibilité des acteurs de la bio	- Développer un pôle conversion réunissant tous les acteurs pour clarifier le dispositif d'accompagnement aux candidats - Communiquer sur les organisations et les structures d'accompagnement de la bio pour les faire connaître	
Améliorer la lisibilité des filières et des marchés bio (cf axe 2)	- Améliorer la lisibilité du développement des marchés bio - Communiquer sur le dynamisme des filières bio et celles en recherche de producteurs - Maintenir un prix attractif et adapté au coût de production et rémunérateur, mais qui reste abordable pour le consommateur	Ne pas se référer au prix du conventionnel car il ne prend pas en compte les coûts environnementaux et sociaux

AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Mise en place du Fonds avenir bio, priorisation des crédits FISIAA, mise en place des conférences régionales, crédits d'animations régionaux.

Actions mises en œuvre dans votre région sur la période 2008-2012 (autres que les dispositifs mis en place au niveau national) :

Voir en annexe le tableau récapitulatif des aides publiques à la bio en Bretagne

QUESTIONNEMENT

Stratégie globale de structuration des filières

Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?

Objectifs opérationnels :

- Organiser la concertation entre tous les acteurs :
 - Pour renforcer la mobilisation de tous les opérateurs amont-aval et la connaissance mutuelle
 - pour une bonne adéquation offre-demande
 - pour le développement de nouvelles filières
 - pour la bonne cohérence entre les filières
- Accompagner les acteurs et les dynamiques de filières

Moyens d'actions	Actions à mettre en oeuvre	Qui ? A quelle échelle ?	Facteurs favorables	Freins potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les synergies et rencontres entre producteurs, transformateurs et distributeurs - Renforcer la mobilisation et l'im- 	<ul style="list-style-type: none"> - Journées filières - Développer la communication : des producteurs qui vont chez les distributeurs, donner des infos sur qualité, traçabilité ... (à faire régulièrement) 			

<p>plication des acteurs, notamment de la transformation et distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prioriser les actions de structuration de filière en fonction des débouchés (réels et potentiels) et du potentiel de conversion et de réduction des importations - Favoriser et organiser les complémentarités entre fermes 	<ul style="list-style-type: none"> - Exemple de certains magasins, avec un outil de planification : Proposer, accompagner et amplifier les rencontres entre amont, transformateurs et distributeurs pour planifier les besoins et faire émerger des projets d'intérêts communs - Réaliser des outils de planification transférables, prévoir des accompagnements pour planifier les productions et les approvisionnements des magasins bio - Indicateurs : chiffrer le volume commercialisé par ce biais et son évolution 	<p>au niveau régional ou départemental</p> <p>IBB en lien avec OC</p>	<p>Impliquer les financeurs</p> <p>Déboucher sur des engagements réciproques</p>	<p>Ne pas oublier les transformateurs, selon les filières (le lien direct producteur -distributeur n'est pas à systématiser)</p>
---	---	---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et accompagner les filières déficitaires au niveau de la production : grandes cultures, filières régionales identifiées à potentiel intéressant - Consolider les structures et filières existantes et structurer les filières émergentes - Identifier et agir, travailler sur points faibles de chaque filière : logistique, outils de transformation, connaissance des marchés ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des porteurs de projets individuels et collectifs (commercialisation, groupes d'agriculteurs voulant développer des circuits courts, etc.), notamment via des appels à projets nationaux (Avenir Bio..) et régionaux (à maintenir) - Accompagner le regroupement des producteurs bio en filière longue et courte - Soutenir les transformateurs / porteurs de projets de transformation dans leur démarche de certification, d'information, de mise en relation - Faciliter la création de solutions (plateformes ou autres) pour regrouper l'offre et optimiser les coûts de logistique (en circuits courts et longs) - Veiller à n'exporter que l'excédent, avoir une traçabilité des flux entrants et sortants (au niveau français ou régional ?) - Veiller aux débouchés pour consolider les filières : Avoir une harmonisation sociale européenne (fiscalité) car distorsion de concurrence 		<p>Moyens financiers (avenir bio, FISIAA, AAP régionaux...) pour soutenir les initiatives de structuration et les opérateurs</p> <p>voir ce qui est possible avec outils FAM</p>	<p>Veiller à la transparence sur les outils d'accompagnement existants et à avoir un retour</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Progresser dans la production locale de protéines, à destination de l'alimentation animale 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'investissement en stockage-séchage des céréales, conseils sur l'autonomie des fermes, obtention du « label » « organisme de stockage » pour les fermes bio qui le souhaitent - Harmoniser les points de vue sur les manières de faire (pour chaque filière), viser un certain seuil d'autonomie (impo- 	<p>A traiter au niveau national puis européen</p>	<p>Peut impliquer modification potentielle du cahier des charges à terme, prévoir un délai</p>	<p>Attention compétition entre filières</p> <p>Divergences de point de vue sur le fait d'imposer (des surfaces, dans le cahier des charges)</p>

	<p>ser à tout nouveau producteur de venir avec ses surfaces ?)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les OC soient plus rigoureuses dans les contrôles - Avoir un plan protéines spécifique bio national (à intégrer dans un cadre plus large AC&AB) 			
--	--	--	--	--

Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

- Un appel à projets régional avec financement BOP154, pour la structuration de filières, a été mis en place en 2010 et en 2011. Il a permis d'accompagner des structures de type varié (associations, coopératives, entreprises...) sur des projets structurants. Faute de crédits disponibles, rien n'a été fait en 2012 et rien n'est prévu à ce jour pour 2013.
- Il existe une interprofession régionale, mais avec parfois des tensions internes.

Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

Voir tableau ci-dessus pour l'accompagnement.

Un retour précis sur les aides accordées dans le cadre du Fonds avenir bio est demandé par les participants aux ateliers, notamment en terme de résultats. Il a été demandé une vraie transparence sur les projets aidés et d'associer un dispositif d'évaluation aux projets financés.

Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

Point non traité en groupe de travail. L'échelle régionale (Etat ou Conseil Régional) semble toutefois la plus adaptée pour assurer une bonne coordination entre les dispositifs de financement, tout en ayant toutefois un regard sur ce qui se fait dans les régions limitrophes.

Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

Voir dans le tableau ci-dessus : la bonne cohérence entre les filières (exemple de l'alimentation animale) implique nécessairement de travailler à une plus vaste échelle que la région. Cela permet aussi d'avoir une visibilité des flux entrants et sortants.

Contractualisation entre les opérateurs de la filière

Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

Voir ci-dessous : un consensus est ressorti pour promouvoir la contractualisation, mais en veillant à avoir un outil équitable pour tous les acteurs.

Objectif : Viser une juste rémunération de tous les acteurs de la filière

Moyens d'actions	Actions à mettre en oeuvre	Freins potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'un prix bio différencié - Spécialisation des acteurs ? 	<p>Eviter le déclassement ? Travailler à la réduction du gaspillage tout au long de la chaîne (pas spécifique à la bio)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation : avoir des outils équitables - Aides publiques (maintien bio et conversion, crédit d'impôt) pérennisables pour assurer différenciation des prix 	<p>Positions divergentes sur le déclassement et la spécialisation des acteurs : des avantages et des inconvénients</p>

	- Avoir un système de régulation qui permet un maintien de prix même s'il y a une vague de conversions qui déstabilise la filière concernée	
--	---	--

Les circuits de distribution

Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

Voir dans les tableaux ci-dessus : mettre en place des outils de planification entre distributeurs et amont de la filière (producteurs et transformateurs). Avoir également une plus grande concertation entre tous les acteurs. (voir aussi l'axe 3 : développement de la consommation)

La connaissance des filières et des marchés

Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

La question de la connaissance de l'adéquation offre-demande a été fortement discutée, pour convenir de l'intérêt commun d'avoir la meilleure visibilité possible en terme de volumes produits (ou à venir) et besoins du marché.

Objectif visé : S'outiller pour une meilleure connaissance du marché et sa stabilité (passer par les outils de contractualisation)

Moyens d'actions	Actions à mettre en oeuvre	Qui ? A quelle échelle ?	Facteurs favorables	Freins potentiels
- S'assurer des débouchés et de l'évolution de la consommation pour renforcer les liens avec le développement de la production	- Avoir un état des lieux régional par filière de ce qui est produit et commercialisé, notamment pour petites filières - Repérer les importations (avoir un code douanier qui repère le bio importé)	Distributeurs	Pour la production, possible d'avoir une estimation via notification de conversion pour déduire les volumes et surfaces	Les GMS ont des bases interrégionales
- Mesurer « en temps réel » (6 mois) l'adéquation entre les volumes produits et les besoins du marché pour réduire les à-coups - Faciliter la mise en place d'outils de sécurisation des filières (contractualisation, autres)	- Observatoires dédiés : observatoire de la production réelle, étude de marchés à différentes échelles - Mise en place d'outils de gestion des volumes, de connaissance du marché - Avoir des indications sur les conversions par semestre= anticipation des volumes au regard des conversions - Utiliser les travaux de suivi des indicateurs de filières existant au niveau national et qui disposent des données par région : gain de temps/efficacité, pertinence et partage des infos - Recherche et développement - Avoir des outils qui permettent d'atténuer les surplus de production : aides Etat, faire de l'intervention, s'appuyer sur la restauration	autant au national qu'au régional, voire européen	Exemple de la filière lait qui est bien avancée : modèle à s'inspirer (pas à copier-coller) ?	Frein d'accès aux données du fait de la confidentialité + problème de représentativité statistique au niveau régional Retour tardif des infos de l'Agence bio : à redescendre au niveau des observatoires régionaux Attention à ne pas trop fermer le marché

Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?

Il est ressorti un manque de réactivité dans les outils nationaux existants (données Agence bio notamment, voir ci-dessus). Un échange plus régulier avec l'échelon régional permettrait de mieux cerner les besoins d'information, mais aussi de mobiliser des ressources locales pour étayer les données nationales (enquêtes par les observatoires régionaux par exemple).

Autres outils

Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ?
Lesquels ?

Voir le tableau ci-dessus : outils de gestion de marché, recherche – développement...

AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

L'EXISTANT

Actions mises en œuvre dans votre région sur la période 2008-2012 (autres que les dispositifs mis en place au niveau national) :

Voir en annexe le tableau récapitulatif des aides publiques à la bio en Bretagne

QUESTIONNEMENT

Note : sur l'ensemble des questions, vous pourrez distinguer les actions à conduire au niveau individuel (par exemple soutien d'actions portées par des entreprises) des actions à conduire au niveau collectif.

Stratégie globale de développement de la consommation

Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

Objectif opérationnel : Développer la consommation de produits AB de proximité, avec un gradient allant du local, régional, national (ie. selon les disponibilités)

Moyens d'actions	Actions à mettre en oeuvre	Qui ? A quelle échelle ?	Freins potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Etudes des marchés et opportunités - Etude des attentes des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur les nouveaux modes de consommation (internet, drive) - Avoir des études réelles de consommation 	National + régional	Quelle échelle ? bassin de production pour certains produits (lait par exemple) ?
<ul style="list-style-type: none"> - Promotion et information sur la bio auprès du consommateur (en cohérence avec l'offre française) - Informer sur les spécificités de la bio, gagner en visibilité, généraliser - Valoriser les produits Bio régionaux / français → Renforcer le bio régional sans se fermer au reste 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication vers les consommateurs sur bienfaits de la bio : santé, environnement, social, atouts spécifiques de la production française bio (qualité et sécurité), lien au territoire, et aussi expliquer le surcoût lié à l'AB - Communication sur l'étiquetage des produits, faciliter ou améliorer la visibilité de l'origine des produits (notamment bretons) - Communiquer spécifiquement vers ados - Avoir des outils de communication aussi pour les produits régionaux - communiquer sur le fait que le local ne vient pas que de la vente directe - clarifier sur le local et la bio (pas forcément lié) 	National et régional	Jusqu'où la filière bio doit informer les consommateurs sur le cahier des charges relatif à la production bio ? (et quel cahier des charges ?... un point de divergence !)
<p>Mettre en place des conditions pour rendre les produits bio attractifs pour les consommateurs (la notion de prix attractifs est importante, cela doit rester accessible) Le surcoût découlant de la production en</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animer : plus de présence terrain - Rendre la bio accessible au plus grand nombre : Aide aux personnes à bas revenus pour accéder aux produits bio, par 		

Synthèse des travaux régionaux de préparation du programme national Ambition bio 2017

AB doit être expliqué au consommateur - Travailler à la réduction du gaspillage tout au long de la chaîne (pas spécifique à la bio)	exemple dans quartiers difficiles - Fiscalité : baisse de la TVA sur les produits bio		
--	--	--	--

Il faut veiller à ce que la politique de développement de la demande en produits bio soit cohérente avec les caractéristiques de l'offre française sous peine de développer les importations.

Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

Voir tableau ci-dessus : aide spécifique à la consommation, fiscalité des produits bio...

Restauration hors domicile

Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

Un bilan des actions mises en place régionalement sur la restauration collective est à faire. Les différents freins à l'incorporation repérés sont :

- le coût des produits
- le manque de formation / information des acteurs de la restauration collective
- le manque d'accompagnement des structures de restauration collective
- le cadrage réglementaire peu adapté pour les structures publiques (réglementation des marchés publics et appels d'offre).

En Bretagne, la DRAAF a financé à 100 % l'accompagnement individualisé de restaurants administratifs qui souhaitent développer la part d'incorporation de produit bio. Il y a une vraie demande.

Le Conseil Régional est lui intervenu au niveau des cantines de lycées et les Conseils généraux sur les collèges.

Moyens d'actions	Actions à mettre en oeuvre	Freins potentiels
- Développer la place de la bio dans la RHD bretonne en favorisant l'approvisionnement de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Réaffirmer la volonté de 20% d'AB en RHD et Financement de l'accompagnement de l'introduction de produits bio en RHD - Favoriser l'appro bio bretonne notamment appel d'offres adapté en restauration collective administrative - Travail auprès des décideurs et politiques - Communiquer sur les expériences réussies <p>Faire un diagnostic de ce qui s'est fait et de où on en est (notion d'Etat exemplaire), mais attendre 2013 ; savoir pourquoi ça marche ou pas ; est-ce une entrée spécifique bio, peut-être plus globale, relative à l'approvisionnement de produits locaux en restauration collective)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir des moyens pour pouvoir tenir les engagements politiques, notamment en terme d'accompagnement humain 	Comment favoriser l'approvisionnement en local ? Il est toujours possible de trouver moins cher ailleurs, donc agir sur le prix n'est pas forcément la solution. Proposer plutôt l'accompagnement pour inciter

La structuration du débouché RHD implique une organisation adaptée pour y répondre car les prix y sont moins attractifs que sur d'autres marchés et les contraintes logistiques plus importantes. Pour éviter que les importations ne captent ce marché, il faut accompagner le développement de filières de production capables de répondre aux marchés de la RHD en terme de volumes, de prix et de logistiques

Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

Voir remarques ci-dessus (restauration collective) qui peuvent s'appliquer à la RHD en général.

Achats des ménages

Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

Voir tableaux ci-dessus : il a été évoqué par exemple l'intervention de producteurs chez les distributeurs, pour expliquer notamment les atouts et spécificités de la bio, mais aussi les raisons du surcoût.

Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI, grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

La distribution et les associations de consommateurs ont été les grandes absentes des travaux régionaux. Cela signifie donc qu'il y a une vraie communication (avant concertation) à mettre en place avec l'amont de la production.

Actions de communication et d'information

Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :

- Auprès du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?
- Auprès d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?
- Une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

Voir tableaux et remarques ci-dessus. Une coordination semble par contre indispensable pour optimiser les moyens et éviter la cacophonie. L'échelle nationale peut être intéressante pour des actions de grande ampleur, mais la logique de proximité est apparue comme importante dans les groupes de travail.

[Au niveau communication, il est important de continuer à mettre en avant les atouts spécifiques de la production bio française plébiscitée pour sa qualité et sa sécurité.](#)

Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?

Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

Voir ci-dessus ou dans l'axe 5 formation

AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

L'EXISTANT

Actions mises en œuvre dans votre région sur la période 2008-2012 (autres que les dispositifs mis en place au niveau national) :

Voir en annexe le tableau récapitulatif des aides publiques à la bio en Bretagne

QUESTIONNEMENT

Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

En préambule, voir la présentation de la CIRAB dans le I (regard synthétique)

Objectif opérationnel : Améliorer et renforcer la recherche en agriculture biologique en Bretagne pour :

- l'amélioration de la productivité / rentabilité des opérateurs amont-aval
- l'amélioration des liens AB/AC-AB/société et santé-environnement

Objectifs opérationnels / Moyens d'actions	Actions à mettre en oeuvre	Qui ? A quelle échelle ?	Facteurs favorables (+) / Freins potentiels (-)
Améliorer la coordination de la recherche en AB en Bretagne	- Revoir la composition de la CIRAB (place des scientifiques, problème « juge et partie » des porteurs de projets) - Améliorer le fonctionnement de la CIRAB (présence agriculteurs, prise en compte des avis par les financeurs, place de la réglementation) ; référentiel à prendre en compte dans les travaux de recherche : cdc européen	Région	(-) désaccord important sur le référentiel à prendre en compte pour cadrer les actions de recherche
Amplification les projets de recherche en AB	Renforcer les compétences des stations et des équipes bretonne- S'appuyer sur les stations ou compétences existantes sans repartir de « ex-nihilo » pour développer la recherche en bio	Régional	
	- Amplification des financements à l'échelle territoriale, les taux, les enveloppes Casdar...	Régional et national	
	- Positionner l'AB dans les Appels à projets (lobbying, fonctionnement plus souple, prise en compte des idées des agriculteurs et de la transversalité)	Régional	(+) besoins des producteurs =, moyens d'y arriver ≠ intérêt de garder le contact avec les conventionnels (-) Risque de clivage si appel à projet spécifique, c'est intéressant de comparer AB au conventionnel.
	- Etre davantage présent à échelle européenne (recherche financements et partenariats)	Régional/national/UE	
	- Expertiser les investissements d'avenir / AB		(-) Dispositif peu connu, consacré à génomique
	Développer la part AB dans les organismes de recherche : Développer l'AB à l'INRA : Flécher les Appels à Projets INRA sur l'AB ,	National et régional	(-) séparer la bio du reste = risque de clivage. Les généralistes (approche

Synthèse des travaux régionaux de préparation du programme national Ambition bio 2017

Objectifs opérationnels / Moyens d'actions	Actions à mettre en oeuvre	Qui ? A quelle échelle ?	Facteurs favorables (+) / Freins potentiels (-)
	Avoir stations INRA AB en adéquation, afficher peut être un peu plus les travaux sur la bio.		système) seraient trop peu présents à l'INRA.
Modifier l'approche dans la recherche en AB	Renforcer la valorisation/diffusion des résultats : - Mettre en place des partenariats forts à la base du projet - Favoriser la mixité bio et conventionnel		
	Renforcer la transversalité dans la recherche en bio pour être en lien notamment avec la société civile , par le développement de la recherche participative qui semble répondre à certaines questions.		(-) Risque d'élitisme Peu de chercheurs le pratique
	Reconnaître le rôle du paysan-chercheur (<i>moins prioritaire</i>) reconnaissance des paysans bio en tant qu'expérimentateur/chercheur et la question de recherche participative : point important à ne pas écarter.		(+) Il s'agit d'une reconnaissance sociale (autres moyens ?) (-) Peut être un peu moins prioritaire en tant que tel par rapport aux autres thématiques
Renforcer l'interconnaissance et les partenariats	- renforcer les interactions chercheurs / professionnels / exploitants		

Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

Il a été évoqué la notion d'approche système, qui n'était pas assez développée : la recherche manque de généraliste (tendance actuelle à la spécialisation) qui pourraient traiter cette thématique.

Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

Quelques thématiques citées lors des ateliers (mais non exhaustif):

- L'amélioration de la productivité
- Rentabilité au niveau production animales et végétales (amont)
- Autonomie alimentaire
- Renforcer la recherche sur la protection des végétaux, la fertilité des sols
- Trouver des solutions aux limites techniques notamment en sanitaire/parasitisme et sur les produits de nettoyage et de désinfection
- Amplifier les recherches sur les micro-organismes et leur lien avec santé- environnement
- Sélection variétale adaptée à la bio
- Les pnpp (préparations naturelles peu préoccupantes)
- Investir le champ de recherche dans l'aval

Pour info (mais pas discuté), en lien avec le contrat d'objectif recherche expé de la CIRAB et travaux de l'ITAB au travers de 5 axes (axes présentes mais non discutées lors de l'atelier):

- 1- Agriculture et écosystèmes , étudier les interactions
- 2 - produire à bas niveaux d'intrants (phytos, ferti, alimentation, mesures)
- 3 – résilience et durabilité des systèmes
- 4 – prévention santé et bien être animal
- 5 – produit bio de qualité pour bien être des citoyens

Quels partenariats sont à construire/ à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quels objectifs ?

Voir ci-dessus : renforcer davantage le lien entre les professionnels et la recherche

Synthèse des travaux régionaux de préparation du programme national Ambition bio 2017

Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

Sujet non traité.

A noter (voir ci-dessus) les discussions récurrentes à l'échelle régional sur le référentiel à prendre en compte pour cadrer les actions de recherche :

- le cahier des charges européen : approche plus pragmatique et permettant de se positionner au même niveau que les « concurrents » européens (exemple serres chauffées, cellules au cytoplasme modifié...)
- les « fondements de la bio » : approche plus militante, plus rigoureuse que le cahier des charges européens

Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en recherche ?
A quel échelon : national, régional.... ?

Expérience régionale à renforcer : la CIRAB assure la diffusion des résultats (financement Etat, Région, FEADER) via des publications, brochures, journées de présentation, etc ..., mais il a été demandé une diffusion encore plus large. La notion de mixité est ressortie (entre conventionnel et biologique), autant pour les actions de recherche en tant que telles (tester à la fois en conventionnel et biologique) mais aussi pour la diffusion des résultats.

Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

Sujet non traité. A l'échelle bretonne, les entreprises agro-alimentaire commencent à y réfléchir (par rapport à ce qui pourrait passer via la CIRAB), mais le frein principal est la notion de concurrence très forte dans ces secteurs.

Développement agricole / Appui technique (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Note : voir aussi « accompagnement des producteurs » dans l'axe 1

Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

Sujet sous-jacent à l'ensemble des débats, mais rarement traité de fond : la « concurrence » entre les réseaux freine fortement les actions communes et la coordination globale.

Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

Objectifs opérationnels / Moyens d'actions	Actions à mettre en oeuvre
Développer la mixité des groupes d'échanges et de R&D	- mixité bio/conventionnel - mixité des acteurs recherche/développement/formation
Développer l'interconnaissance avec l'ensemble des acteurs agricoles pour améliorer l'efficacité des dispositifs	- Développer les journées techniques et d'échanges à destination de l'enseignement, des centres de gestion et des banques - Développer le rôle du pôle documentaire d'IBB (<i>moins prioritaire</i>) : pour que cet outil soit plus utilisé, pour améliorer l'accès à la littérature internationale
Améliorer la lisibilité de l'accompagnement à l'agriculture biologique tout en gardant les spécificités	- Faire des choses ensemble sur le parcours à la conversion : mettre en place un outil de communication sur le parcours à la conversion, réussir à donner une information la plus complète possible - Créer un module commun à l'installation entre les différentes structures (<i>moins prioritaire que l'outil commun</i>)
Améliorer l'efficacité de l'accompagnement à l'agriculture biologique	- Mettre en place un système de parrainage des agriculteurs nouvellement convertis à l'AB et en conversion - Améliorer la valorisation de certains supports "terrain" pour

	la communication (réseau de fermes, stations expérimentales, etc)
Renforcer le lien amont-aval dans les filières	Cf axe 2

Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

Consensus sur l'intérêt du transfert de pratiques, mais actions à mettre en œuvre peu évoquées

Comment optimiser et organiser la diffusion et la mutualisation des connaissances ?

Voir ci-dessus. Voir également axe 5 Formation

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique ?

Voir ci-dessus.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion, notamment pour des projets ou des publics spécifiques (exemple : producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone péri-urbaine projet innovants...) ?

Voir ci-dessus et axe 1 développement de la production : module commun pour l'installation, supports de communication communs pour la conversion...

AXE 5 - FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

*Intégration renforcée de l'agriculture biologique dans l'enseignement secondaire et professionnel.
Aides FEADER (dispositif 111A-formation).*

Actions mises en œuvre dans votre région sur la période 2008-2012 (autres que les dispositifs mis en place au niveau national) :

Voir en annexe le tableau récapitulatif des aides publiques à la bio en Bretagne

QUESTIONNEMENT

Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des référentiels de diplôme agricole, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur - vétérinaire) ?

Priorité/Enjeu	Comment ?	Qui ?	Facteurs favorables / Freins potentiels
<p>Renforcer la place AB dans enseignement initial</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir des volumes horaires dédiés, des enseignants formés ▪ Ne pas marginaliser la bio, à aborder selon différentes entrées : agronomie, technique, économique, politique de l'eau ... Mettre en lien avec la commercialisation <p>Renforcer place de la bio dans l'enseignement supérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans une approche globale, renforcer dans l'enseignement initial les fondamentaux de l'agronomie et les techniques de bases culturales pour pouvoir donner aux étudiants les clés pour cheminer vers des pratiques bio et alternatives innovantes et performantes ▪ Faire un bilan de la mise en place des modules bio dans les formations agricoles depuis 2008 	<p>Systematiser à tous les établissements et pas que dans des centres spécialisés</p>	
<p>Intégrer davantage les professionnels et les cas concrets dans la formation</p> <p>Quid de l'indemnisation du temps passé par les professionnels ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervention producteurs et conseillers bio pendant la formation, mais aussi dans la formation des enseignants ▪ Exploitation ou circuits de vente comme support de formation : sur le site ou chez les agriculteurs pour des visites/stages (mais penser au temps passé par l'accueillant) ▪ Une part minimale des stages à faire systématiquement dans des exploitations bio Par exemple pour les salons , dans le cahier des charges, prévoir une obligation de « mise en video »/ « séquence filmée » pour une réutilisation ultérieure. ▪ Avoir une ligne documentaire spécifique dans tous les établissements ? (permet revue de presse, dossiers documentaires, veille internet...) 		<p>Témoignages : frein lié agriculteurs qui accueillent : ils peuvent être trop sollicités. Solutions : certaines séquences pourraient être filmés pour être revalorisées, à professionnaliser. Adapter les périodes de stage aux besoins des producteurs</p>

Comment améliorer la formation continue des enseignants ?

Priorité/Enjeu	Comment ?	Facteurs favorables / Freins potentiels
Adapter la formation continue des enseignants-formateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Stage découverte en exploitation ou centre expérimentation en bio • Module ou séminaire à proposer par les professionnels sur 1 ou 2 jours, informer sur les lieux d'information, formation régionale sur des thèmes techniques • Maîtrise de la notion d'approche globale du système bio • Formation de la production à la commercialisation • + de formation à distance en AB, des ressources en ligne • Accès à des ressources pédagogiques adaptées : faire l'inventaire des ressources AB existantes adaptées 	
Amplifier les liens enseignants et production	<p>participation à des journées techniques, portes ouvertes, salons professionnels, des journées filières, pour des actions initialement prévues pour techniciens ou agriculteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir des enseignants issus de l'agriculture biologique • avoir des journées régulières avec le réseau • Associer les professionnels pour disposer de ressources technico-économiques (recherche appliquée, références...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Besoins de financement spécifiques (ferme ouverte, réseaux) ▪ vraie demande des enseignants (exemple salon La Terre est notre métier ou Tech'n bio : association de lycées à l'événement) ▪ centre de ressources : déjà 1 en Bretagne, ▪ conférence Formabio

Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

Priorité/Enjeu	Comment ?	Facteurs favorables / Freins potentiels
Faire découvrir la bio à d'autres métiers (notamment ceux de la restauration collective)	<p>Restauration collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Former/Sensibiliser les élus, les parents d'élèves, gestionnaire cantine, équipe etc ▪ Accompagner en terme de formation ou autre les salariés en poste dans les restaurants administratifs et scolaires sur la valorisation des produits bio <p>Autres publics</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprendre comment cuisiner et travailler du produit brut : restaurateurs, commerçants, artisans, centres sociaux ... ▪ Communiquer sur la bio auprès d'autres publics : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vendeur en magasin pour conseiller les clients ▪ Professionnels santé et alimentation (fac de médecine...) ▪ Secteurs de services aux agriculteurs : banques, vétérinaires, etc ▪ Boulangerie (panification au levain) 	Milieu très particulier, doit répondre à des normes très strictes

Complément : formation continue des acteurs professionnels

Priorité/Enjeu	Comment ?	Facteurs favorables /
----------------	-----------	-----------------------

		Freins potentiels
<p>Renforcer la formation continue des exploitants et salariés</p>	<p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmenter les volumes de formation au bio et sanctuariser une enveloppe sur la bio (20% pour la bio (cf grenelle)) <p>Analyse des besoins de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Mieux participer aux instances de décision sur la formation : Mieux structurer analyse et émergence de besoins <p>Par rapport à ce qui existe déjà, enrichir les formations existantes techniques pour aller vers une approche + globale. Proposer formations variées, y compris sur commercialisation, gestion d'une équipe. (pas spécifique à la bio)</p> <p>Ouvrir des formations techniques mixtes pour pouvoir donner à l'ensemble des stagiaires les clés pour cheminer vers des pratiques bio ou alternatives</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation pour les services de remplacement à renforcer <p>Convaincre de se former- attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> Capitaliser expériences de parcours de formation réussis pour communiquer et diffuser Faire des encarts spécifiques sur l'AB dans les communications locales ou régionales Argumenter sur l'impact économique d'une formation sur les pratiques des agriculteurs (pas spécifique à la bio) Pour les salariés (FAFSEA) : travail en réseau avec des professionnels pour développer les formations en AB, car c'est l'employeur qui amène ses salariés en formation, il faut rendre acteur l'employeur et les salariés Communiquer sur les possibilités de financement <p>Modalités pédagogiques à mettre en oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Importance de l'échange entre agriculteurs : avoir un statut pour l'échange entre agriculteurs et l'analyse des pratiques. <p>Manque de disponibilité des exploitants</p> <ul style="list-style-type: none"> Thématiques de formation atypiques : proposer formation à distance car le formateur peut être trop loin Délocaliser les formations Mettre en place un service de remplacement adapté au bio 	<p>Moyens : trouver financements, qui ne sont pas suffisants actuellement pour couvrir les besoins</p> <p>Aux comités FAFSEA et VIVEA absence de représentants de l'AB. <i>Représentativité de la bio : attention à ne pas stigmatiser. De plus, qui représente la bio ?</i></p> <p>Par rapport à des remontées terrain sur formations Vivea, possibilité de financer formations techniques, car les agriculteurs sont demandeurs</p> <p>Un groupe d'échange ne rentre pas dans la loi de la formation</p> <p>Disponibilité limitée des producteurs, dispersion géographique des agriculteurs sur le territoire</p>
<p>Professionaliser les techniciens et conseillers à l'accompagnement spécifique de l'AB</p>	<p>Ingénierie et offre de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer formation de perfectionnement aux métiers de conseiller en bio Co-construire les modules de formation ou formation participative Faire un état des lieux de l'existant des formations spécifiques Former et accompagner les conseillers-animateurs à distance <p>Approche système, transversalité</p> <ul style="list-style-type: none"> Décloisonner les compétences des conseillers bio : technique, économique, accompagnement de projet, formation, conversion Proposer formations bio auprès technico-commerciaux, conseillers comptables et banques 	<p>Modalités pédagogiques et ingénierie de formation sont un point crucial car le nombre de personnes à former sur un territoire est faible</p> <p>Constat : manque de bio dans formation initiale sur l'agronomie et sur la posture à avoir en tant que conseiller, métier à réinventer en bio</p>

AXE 6 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

Note liminaire : l'adaptation de la réglementation est une action qui relève du niveau national.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Harmonisation du cadre réglementaire européen, rédaction d'un guide des produits phytosanitaires utilisable en agriculture biologique, représentation de l'agriculture biologique dans les organes consultatifs de l'Etat.

QUESTIONNEMENT

Sujet qui n'a pas fait l'objet d'un groupe de travail, mais a été traité de manière transversale

Concernant la réglementation générale

Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

Non traité par les ateliers

Concernant la réglementation bio

Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

Une réglementation européenne harmonisée existe depuis le 1er janvier 2009. La France a mis en place un guide de lecture de cette réglementation qui est un outil utile pour l'harmonisation des contrôles entre OC. Un cadre réglementaire efficace existe donc en France. Il est important de mener un travail sur l'harmonisation des systèmes de contrôles européens.

Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

Non traité par les ateliers

Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

Il a été évoqué plusieurs fois qu'il était nécessaire d'harmoniser les systèmes de contrôle à l'échelle européenne, car peuvent se poser des problèmes de concurrence, voire de quasi-fraude, avec des produits non nationaux.

V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

Gouvernance

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Non traité : doit faire l'objet de travaux ultérieurs

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

Non traité : doit faire l'objet de travaux ultérieurs

Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

Non traité : doit faire l'objet de travaux ultérieurs

Préciser tout élément qui vous semblerait utile pour la mise en œuvre du futur programme national « Ambition bio 2017 »

- Au niveau national
- Au niveau régional
- Au niveau interrégional

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

- Appel à projets structuration de filières (BOP 154) : problème de la disponibilité de crédits pour le mettre en place
- Financement par l'Etat de l'accompagnement de restaurants administratifs pour l'incorporation de produits bio : en effet, il n'y a pas d'autres financements possibles pour cet accompagnement, qui semble indispensable pour pouvoir développer la part des produits bio. De plus, ce travail a été permis par la collaboration entre l'IBB et le réseau des GAB, ce qui est à encourager fortement pour permettre une bonne mutualisation et la capitalisation des outils et supports.
- Existence d'une interprofession (avec ses limites, mais tout de même une des plus développées en France), comportant une commission spécifique sur la recherche (CIRAB)
- Pass bio : financement (multi-financeurs et multi-intervenants) de l'accompagnement de la conversion
- Salon la Terre est notre métier : porté par le réseau FRAB-GAB, mais les autres acteurs participent.
- Bio et PPP : partenariat via le CRIT (comité régional installation transmission)
- Bonification aux bio dans les DJA